

FAQ – Demandes d’aides financières pour installations photovoltaïques (Klimabonus)



INJECTION



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

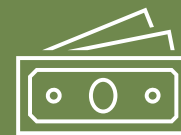


Quel est le mode d'opération de mon installation photovoltaïque ?

INJECTION

L'intégralité de l'électricité produite est injectée dans le réseau public. Cette configuration est généralement accompagnée d'un **contrat d'achat** avec un fournisseur d'énergie.





QUELS SONT LES TAUX D'AIDE APPLICABLES AUX INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ?

Installations en mode injection totale dans le réseau, ou en autoconsommation avec rémunération au tarif d'injection garanti par l'État (tel que défini par le règlement grand-ducal du 12 avril 2019) et commandées jusqu'au 04 mars 2026* :

- Aide financière de **20 % des coûts réels**.
- Plafond de **500 € par puissance installée (kWc)**.
- La facture doit être émise au plus tard le **31 décembre 2026**.

Les installations en injection totale peuvent également **bénéficier de tarifs d'injection** garantis par l'État luxembourgeois.

Ces tarifs sont fixés en fonction de **la puissance de l'installation et de la date de la première injection** d'électricité dans le réseau. Les tarifs sont garantis pour une **durée de 15 ans** à partir de la date de la première injection.

** Les commandes passées entre le 04 janvier 2026 et le 04 mars 2026 relèvent de la phase transitoire : la demande d'aide peut être introduite, au choix du demandeur, soit selon le régime antérieur, soit selon le nouveau régime avec procédure de préfinancement. Les deux régimes ne sont pas cumulables*





Quelles sont les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'aide financière ?

Pour qu'une installation photovoltaïque soit éligible à une aide financière dans le cadre du programme Klimabonus Wunnen, **plusieurs conditions doivent être remplies**. Celles-ci concernent **le bâtiment, le mode d'opération de l'installation, le profil du demandeur ainsi que les documents à fournir**.





Quelles sont les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'aide financière ?

1. Conditions liées au bâtiment

- Le bâtiment concerné doit être situé au **Luxembourg**.
- L'installation doit être montée respectivement sur la **toiture et la façade** ou intégrée dans **l'enveloppe d'un bâtiment**.

2. Conditions techniques

- L'installation photovoltaïque doit être **neuve** : les équipements d'occasion ne sont pas éligibles à l'aide.
- Les travaux doivent être **conformes aux normes en vigueur** et réalisés par un **professionnel qualifié**.
- L'installation photovoltaïque doit être limitée à **30 kWc**

3. Profil du demandeur

Peuvent introduire une demande :

- Les personnes **physiques** (particuliers).
- Les **personnes morales** de droit privé ou public, à l'exception de l'État.





CAS SPÉCIFIQUES

Certaines situations particulières nécessitent la **fourniture de justificatifs** ou de documents complémentaires afin de garantir la recevabilité et la transparence du dossier. Voici les cas principaux :

Investisseur différent du demandeur :

- Si l'investisseur n'est pas le demandeur officiel (par exemple, dans un couple non marié), une renonciation aux aides financières manuscrite signée par l'investisseur en faveur du demandeur est requise.

Situation non standard :

- Pour toute situation particulière (ex. : indivision, colocation, bâtiment mixte), le demandeur doit joindre une explication claire des circonstances, en précisant les liens entre les parties concernées et la situation juridique ou technique de l'installation.



CAS SPÉCIFIQUES

Situation non standard :

Règle générale

Dans toute situation particulière (ex. : indivision, colocation, bâtiment mixte), une explication claire doit être jointe à la demande, précisant :

- les liens entre les différentes parties concernées,
- la situation juridique ou technique de l'installation.

Exemple spécifique – Installation sur toiture commune en copropriété

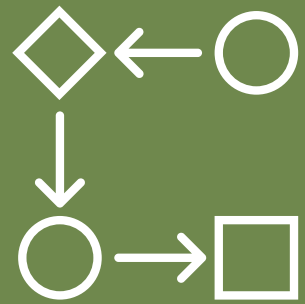
En cas d'installation photovoltaïque sur une toiture appartenant à une copropriété (ex. : maison bi familiale, triplex, immeuble collectif):

- une attestation écrite signée par le ou les copropriétaires non-demandeurs doit être jointe au dossier.

Cette attestation doit :

- confirmer que le(s) copropriétaire(s) autorise(nt) la pose de l'installation sur la toiture commune,
- reconnaître qu'aucune autre demande de subvention pour cette même installation ne sera introduite de leur part.



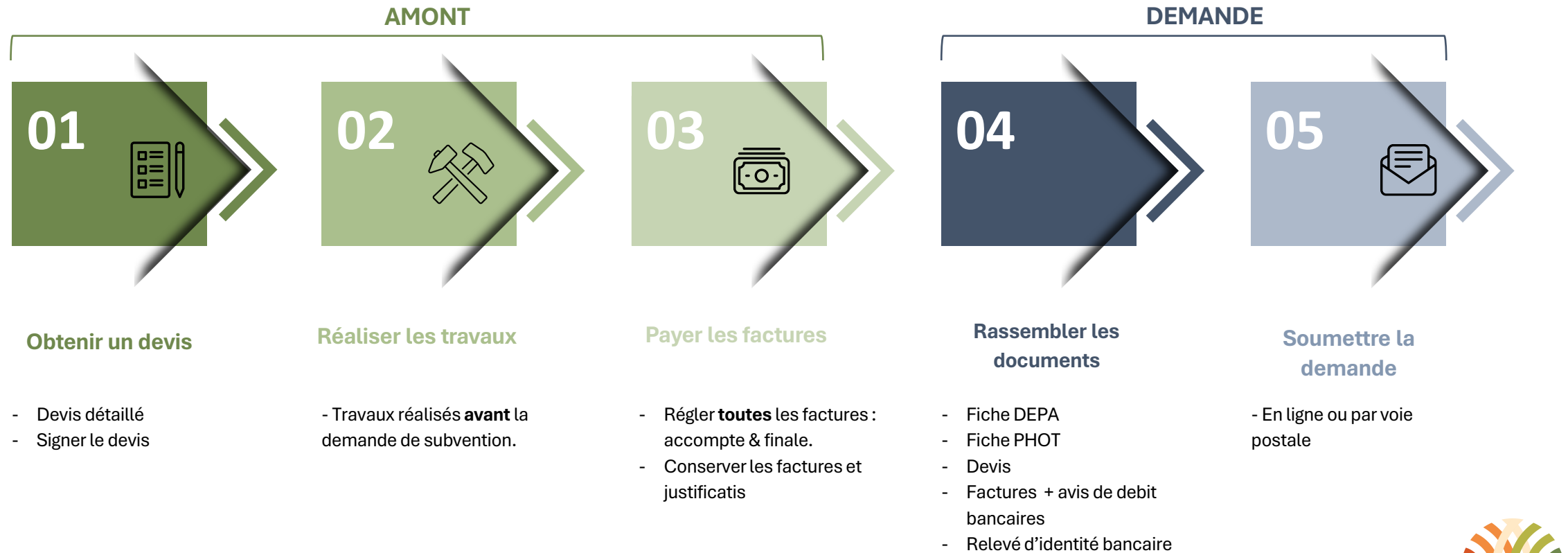


Quel est le processus de la demande ?



Processus

Voici le **processus global** de demande d'aide financière pour l'installation photovoltaïque dans le cadre du programme Klimabonus. Il permet d'avoir une **vision d'ensemble claire et simplifiée**.



Comment réaliser sa demande ?

1| Remplir la fiche DEPA



Comment réaliser sa demande ?

1 | Remplir la fiche DEPA

! INFORMATIONS ESSENTIELLES

La fiche DEPA est un document **obligatoire** à remplir par la personne qui introduit la demande d'aide, c'est-à-dire **le futur bénéficiaire des subsides**. Elle constitue une étape essentielle dans le processus de demande et doit être complétée avec soin.

- La fiche doit être remplie et **signée personnellement**. Elle doit être transmise **en original** à l'administration.
- Une seule case relative au **type d'installation** (injection ou autoconsommation) doit être cochée.
- Lorsque le **payeur diffère du demandeur** (par exemple, dans le cas d'un couple ne portant pas le même nom de famille), une **attestation signée par le payeur**, confirmant qu'il autorise le demandeur à bénéficier de l'aide étatique, doit être fournie.
- Le **RIB** du bénéficiaire doit être joint pour compléter la demande.



Comment réaliser sa demande ?

1 Remplir la fiche DEPA

→ Télécharger sa fiche sur le site internet de guichet public :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/aides/logement-construction/klimabonus/aide-installations-techniques-regime-2022.html>

→ Remplir les informations dans la fiche :

Informations à compléter



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT
11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg
Tél. : +352 8002-1010

Demande d'une aide dans le cadre du PAQUET BANQUE CLIMATIQUE ET LOGEMENT DURABLE DEPA-2022 - Personne physique		Réservé à l'Administration
		Dossier numéro AEV :
		Dossier numéro NL :
 La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated. Avis important : Les données à caractères personnelles récoltées par ce formulaire sont traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Veuillez naviguer vers le lien https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.		
1. Informations concernant le demandeur		Les champs marqués d'un * sont obligatoires
DEMANDEUR		
Nom* : Mustermann	Prénom* : Max	
Numéro d'identification national* : 1 9 7 5 X X X X X X X X		
Adresse		
Numéro de rue* : 10	Nom de rue* : rue de l'Eglise	
Code postal* : 1234	Localité* : Luxembourg	
Téléphone : +352 691 123 456	E-mail : max.mustermann@exemple.lu	

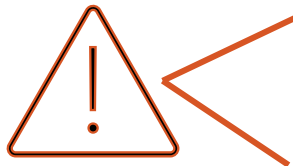


Comment réaliser sa demande ?

1 Remplir la fiche DEPA

Sélectionner l'aide souhaitée.

Pour la demande d'installation solaire photovoltaïque, **un seul choix** peut être sélectionné : injection réseau **OU** autoconsommation.



4. Aides financières sollicitées

AIDES FINANCIERES SOLLICITEES

Veuillez cocher uniquement les aides sollicitées

Construction d'un logement durable

- ☐ Prime à l'établissement d'un certificat de durabilité *Lenoz*
- ☐ Prime pour construction d'un logement durable

Rénovation énergétique d'un bâtiment existant

- ☐ PRiMe House (nouveau régime 2022)

Pour les installations techniques, veuillez vous référer à l'alinéa dédié

Installations techniques

- ☐ Aide financière pour une installation solaire thermique
- ☐ Aide financière pour l'installation d'une pompe à chaleur
- ☐ Aide financière pour l'installation d'une chaudière à bois
- ☐ Aide financière pour l'installation d'un réseau de chaleur et raccordement

- ☒ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode injection réseau avec demande de rémunération de l'électricité injectée au tarif d'injection garanti par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

OU

(Veuillez choisir seulement une des deux cases selon le contrat de rachat de l'électricité)

- ☐ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique. Le demandeur déclare par la présente de renoncer pendant la durée de vie de son installation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Lorsque le bénéficiaire cède l'installation à un autre exploitant, les conditions reprises ci-dessus sont transférées à ce dernier.

Fait à* :

le* :

Signature

Demandeur* :

FICHE(S) ANNEXE A JOINDRE

LENOZ
NCLD

COAS & DESC

SOTH-2022
POCH-2022
BOIS-2022
RACH-2022

PHOT-2022

PHOT-2022



Comment réaliser sa demande ?

1 Remplir la fiche DEPA

Cocher uniquement cette case pour les demandes d'aide concernant une installation opérée en **mode injection totale** dans le réseau

Non-pertinent pour les demandes en injection

4. Aides financières sollicitées

AIDES FINANCIERES SOLLICITEES

Veuillez cocher uniquement les aides sollicitées

Construction d'un logement durable

- ☐ Prime à l'établissement d'un certificat de durabilité Lenz
- ☐ Prime pour construction d'un logement durable

Rénovation énergétique d'un bâtiment existant

- ☐ PRIME House (nouveau régime 2022)

Pour les installations techniques, veuillez vous référer à l'alinéa dédié

Installations techniques

- ☐ Aide financière pour une installation solaire thermique
- ☐ Aide financière pour l'installation d'une pompe à chaleur
- ☐ Aide financière pour l'installation d'une chaudière à bois
- ☐ Aide financière pour l'installation d'un réseau de chaleur et raccordement

☒ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode injection réseau avec demande de rémunération de l'électricité injectée au tarif d'injection garanti par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

OU

(Veuillez choisir seulement une des deux cases selon le contrat de rachat de l'électricité)

☐ Aide financière pour une installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique. Le demandeur déclare par la présente de renoncer pendant la durée de vie de son installation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Lorsque le bénéficiaire cède l'installation à un autre exploitant, les conditions reprises ci-dessus sont transférées à ce dernier.

Fait à* :

le* :

Signature
Demandeur* :

FICHE(S) ANNEXE A JOINDRE

LENOZ

NCLD

COAS & DESC

SOTH-2022

POCH-2022

BOIS-2022

RACH-2022

PHOT-2022

PHOT-2022



Comment réaliser sa demande ?

1 Remplir la fiche DEPA

5. Relation bancaire

NUMERO DE COMPTE SUR LEQUEL LE DEMANDEUR SOUHAITE LE VERSEMENT DES AIDES¹

Le demandeur est le titulaire du compte : ☐ Non ☒ Oui (il suffit alors de remplir BIC et IBAN)

Titulaire du compte :

Numéro d'identification national* :

Numéro de rue* : Nom de rue* :

Code postal* : Localité* :

Code BIC : Uniquement nécessaire si banque étrangère

Numéro de compte IBAN* :

1) Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent est à joindre.



Comment réaliser sa demande ?

1 Remplir la fiche DEPA

6. Déclarations de la part du demandeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Le demandeur déclare par la présente :

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont véridiques ;
- que la (les) fiche(s) annexe(s) correspondant aux aides financières sollicitées, avec les pièces justificatives requises, est (sont) jointe(s) ;
- que les copies jointes sont conformes aux originaux ;
- avoir connaissance que :
 - tout formulaire de demande et/ou fiche annexe incomplet(ète) lui (leur) sera retourné(e) intégralement ;
 - les renseignements fournis par le demandeur sont traités conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement veuillez naviguer vers le lien ; <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> ;
- avoir notamment pris connaissance des textes légaux mentionnés ci-après au point 7. Références légales ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'il s'engage à fournir toute information ou pièce justificative en cas de demande de l'Administration de l'environnement, respectivement des services compétents. En outre, il autorise ces services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent est joint.

Fait à* : Luxembourg

le* : 10 juillet 2025

Signature manuscrite
du demandeur* :
(ou signature digitale)

Max Mustermann



Comment réaliser sa demande ?

2 | Remplir la fiche PHOT



Comment réaliser sa demande ?

2 | Remplir la fiche PHOT

! INFORMATIONS ESSENTIELLES

La fiche PHOT constitue un élément central du dossier de demande d'aide. Elle doit être soigneusement remplie par l'entreprise responsable des travaux. Des erreurs fréquentes peuvent entraîner le blocage ou le report du traitement du dossier. Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux points suivants lors du remplissage de la fiche PHOT :

- **Absence de signature et de tampon** : La fiche PHOT doit être signée et tamponnée par l'entreprise responsable des travaux. L'absence de l'un ou de l'autre rend la fiche non recevable.
- **Coûts non détaillés ou manquants** : La fiche PHOT – tout comme la facture – doit impérativement reprendre les coûts détaillés, poste par poste, correspondant à l'installation.
- **Description technique incomplète des panneaux** : La fiche doit mentionner :
 - Le modèle exact des panneaux installés,
 - Leur type (technologie),
 - Leur puissance nominale (Wc).
 - Le nombre de panneaux installés

Les informations doivent être cohérents entre la fiche PHOT, la facture et la fiche technique des panneaux.



Comment réaliser sa demande ?

2 Remplir la fiche PHOT

→ Télécharger sa fiche sur le site internet de guichet public :
<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/aides/logement-construction/klimabonus/aide-installations-techniques-regime-2022.html>

→ Remplir les informations dans la fiche :

Informations à compléter

**QUI PEUT BÉNÉFICIER
DU BONUS TRIPARTITE ?**

Le bonus tripartite n'est pas applicable pour les demandes en injection.

1. Informations générales

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante :

Numéro de rue* : 10

Nom de rue* : rue de l'Eglise

Code postal* : 1234

Localité* : Luxembourg

Données cadastrales (à renseigner seulement pour un bâtiment sans adresse postale) :

Commune :

Section :

N°(s) cadastral (aux) :

Demande d'un bonus « Tripartite » (seulement à remplir en cas de sollicitation du bonus « Tripartite » en mode autoconsommation)

Date de la commande : 10/07/2024

La commande signée et datée est à joindre.

Pour les investissements pour lesquels la date de commande est comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2024 inclus.



Comment réaliser sa demande ?

2| Remplir la fiche PHOT

2. Coûts

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit) Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.
- Les coûts sont à indiquer hors tva.

Eléments éligibles*	Position(s) de la facture	Coûts éligibles (€)
Panneaux solaires photovoltaïques ou les collecteurs solaires hybrides et les fixations	1+2	7.203,60 €
Câblage électrique DC et AC lié directement à l'installation photovoltaïque	3	1.250,00 €
Onduleur et protections électriques	4	2.566,20 €
Compteur électrique (le cas échéant)		
Installation de stockage de l'électricité (le cas échéant)		
Frais d'installation	6	7.128,00 €
Total des coûts éligibles		22.636,80 €

← Remplir les informations dans le tableau

MENTIONS OBLIGATOIRES

MENTIONS FACULTATIVES

MENTIONS OBLIGATOIRES



Comment réaliser sa demande ?

2 | Remplir la fiche PHOT

Dans ce cas-ci, cocher le mode injection

MENTIONS OBLIGATOIRES

3. Informations techniques Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type de l'installation* : ☒ Nouvelle installation ☐ Extension d'une installation existante

Mode de l'installation* :

☐ Mode autoconsommation respectivement communauté énergétique (avec renonciation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire pour la part de l'électricité injectée dans le réseau, et ce pendant toute la durée de vie de l'installation)

ou

☒ Mode injection dans un réseau (avec acceptation des rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire)

Puissance totale installée (le cas échéant après extension)* : kW_{crête}

Au cas où il s'agit d'une extension prière d'indiquer la puissance avant l'extension* : kW_{crête}

Fabricant/marque des panneaux* :

Modèle des panneaux* :

Type des panneaux :

Nombre de panneaux* :

Type d'immeuble de la mise en place de l'installation :

☒ Maison unifamiliale ☐ Immeuble collectif ☐ Nombre de logements :

☐ Autre (à spécifier) :

Installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique combinée à une installation de stockage de l'énergie (#) : ☐ Oui ☒ Non

Fabricant/marque de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Modèle de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Capacité de stockage de l'énergie de l'installation de stockage (le cas échéant)* : kWh



Comment réaliser sa demande ?

2 | Remplir la fiche PHOT

MENTIONS OBLIGATOIRES

L'auto-installation est-elle autorisée ?

Oui, à certaines conditions. Dans le cadre du programme *Klimabonus Wunnen*, l'installation photovoltaïque doit impérativement être accompagnée d'une fiche PHOT-2022 qui peut être remplie et signée par le conseiller en énergie, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou l'entreprise responsable des travaux.



3. Informations techniques Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type de l'installation* : ☒ Nouvelle installation ☐ Extension d'une installation existante

Mode de l'installation* :

☐ Mode autoconsommation respectivement communauté énergétique (avec renonciation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire pour la part de l'électricité injectée dans le réseau, et ce pendant toute la durée de vie de l'installation)

ou

☒ Mode injection dans un réseau (avec acceptation des rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire)

Puissance totale installée (le cas échéant après extension)* : kW_{crête}

Au cas où il s'agit d'une extension prière d'indiquer la puissance avant l'extension* : kW_{crête}

Fabricant/marque des panneaux* :

Modèle des panneaux* :

Type des panneaux :

Nombre de panneaux* :

Type d'immeuble de la mise en place de l'installation :

☒ Maison unifamiliale ☐ Immeuble collectif ☐ Nombre de logements :

☐ Autre (à spécifier) :

Installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique combinée à une installation de stockage de l'énergie (#) : ☐ Oui ☒ Non

Fabricant/marque de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Modèle de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Capacité de stockage de l'énergie de l'installation de stockage (le cas échéant)* : kWh



Comment réaliser sa demande ?

2 Remplir la fiche PHOT

Le déclarant



L'entreprise réalisant les travaux

4. Informations concernant le déclarant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nom* : Jean Dupont

Nom de l'entreprise* : PVLux

Fonction du déclarant* :

- ☒ Représentant de l'entreprise responsable des travaux
- ☐ Personne ayant établi le calcul de la performance énergétique
- ☐ Conseiller en énergie tel que défini par la présente loi
- ☐ Architecte responsable du projet

Adresse :

Numéro de rue* : 15

Nom de rue* : rue de la Montée

Code postal* : 1010

Localité* : Luxembourg

Téléphone : +352 621 654 321

E-mail : info@pvlux.lu



Comment réaliser sa demande ?

2 | Remplir la fiche PHOT



Signature et tampon du déclarant

5. Signature

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration de l'exécutant des travaux

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare par la présente que :

- 1. les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;**
- 2. le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ;**

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe PHOT-2022 comme complète, à savoir que toutes les lignes obligatoires de la présente fiche sont remplies.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi (Mémorial A180/2022). Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Fait à* : Luxembourg

le* : 10 juillet 2025

Signature et cachet du
déclarant* :
(ou signature digitale)

Jean Dupont

PVLux S.A.
15 rue de la Montée
L-1010 Luxembourg

(Cachet)*



Comment réaliser sa demande ?

3 | Intégration des factures & avis de débit



Comment réaliser sa demande ?

3| Intégration des factures et avis de débit

! INFORMATIONS ESSENTIELLES

La demande d'aide financière peut être introduite uniquement après l'achèvement des travaux et à partir de la réception et paiement de la facture finale de l'installation photovoltaïque.

Ceci signifie que :

- L'ensemble des travaux doivent être **réalisés et facturés**.
- **Toutes** les factures doivent être intégrées mais la **facture finale** sert de **point de départ** pour la soumission de la demande.
- **Les preuves de paiement valables** : seuls les **avis de débit**, les avis de crédit issus des comptes de l'artisan les extraits de compte ou les factures acquittées **par la banque** sont acceptés. **Les ordres de virement ou les factures simplement marquées comme acquittées par l'entreprise ne sont pas valables**. Les preuves de paiement doivent bien faire référence aux numéros de factures.
- Les preuves de paiement doivent être fournies pour **toutes les factures**, qu'il s'agisse de la facture finale ou des acomptes/intermédiaires.



Comment réaliser sa demande ?

3| Intégration des factures et avis de débit

QUELS DÉTAILS
DOIVENT ÊTRE
REPRIS DANS LA
FACTURE ?



Les factures doivent être détaillées, en particulier pour les postes de **coûts techniques** (câblage, onduleur, panneaux, etc.). En l'absence de détails suffisants, un **certificat de conformité** ou une annexe faisant référence à la facture peut être joint.

La facture finale doit faire **référence** aux factures d'acompte. Un lien clair doit être établi entre tous les paiements effectués et les prestations facturées.

Si le client a bénéficié d'un **escompte** pour paiement rapide, les frais éligibles inscrits sur la fiche PHOT doivent être adaptés en conséquence, sur base du montant réellement payé.



Comment réaliser sa demande ?

3| Intégration des factures et avis de débit



Qu'est-ce qu'est le certificat de conformité ?

Le certificat de conformité constitue **une alternative à la facture détaillée** dans le cadre d'une demande d'aide financière pour une installation photovoltaïque. Il permet de **justifier les coûts effectifs** des travaux réalisés, notamment lorsque les factures manquent de précision.

Il est à **remplir, signer, cacheter et dater par l'entreprise ou la personne responsable des travaux**. Il doit être **accompagné par toutes les factures d'acomptes et finales**. Chacune de ces factures doit **être accompagnée exclusivement par des avis de débits bancaires** comme preuves de paiement.

→ <https://guichet.public.lu/dam-assets/catalogue-formulaires/aides-financieres/document/klimabonus-2022/ccphot/ccphot-2022.pdf>



Comment réaliser sa demande ?

3 | Intégration des factures et avis de débit

Exemple de facture :

Détails

Facture finale

DATE	21/05/2025	Numéro de facture	PV020580
		Projet	03012025

No Pos		Unités	Prix unitaire	Prix
1	Panneaux Jinko Solar Tiger Neo R 440W JKM440N-54HL4R-B	27	170,00	4.590,00 €
2	Fourniture de la sous-structure correspondante, adaptée au toit	1	2.613,60	2.613,60 €
3	Câblage électrique	1	1.250,00	1.250,00 €
4	Onduleur hybride Kostal Plenticore G3 M 10.0 et protections électriques	1	2.566,20	2.566,20 €
6	Frais d'installation	1	7.128,00	7.128,00 €
TOTAL				18.147,80 €

Date	Acompte	Montant
14/05/2025	Acompte 1 – PV017865	5.444,34 €

Montant

Total hors TVA	18.147,80 €
Total Acomptes payés	- 5.444,34 €
Total à payer hors TVA	12.703,46 €
TVA 17%	2.159,59 €
Total TTC	14.863,05 €



Comment réaliser sa demande ?

3|Intégration des factures et avis de débit

Exemple d'avis de debit :

Avis de débit	
Date : 22/06/2025	
No : IBAN LUXX XXXX XXXX XXXX XXXX	
Bénéficiaire LUXX XXXX XXXX XXXX XXXX PVLux S.A.	Montant viré : 14.863,05 EUR
Banque de bénéficiaire XXXXXXX	
Communication Installation photovoltaïque Mustermann Projet 03012025 - Facture PV020580	Montant débité : 14.863,05 EUR Date valeur : 22/06/2025
Titulaire : Max Mustermann	



Comment réaliser sa demande ?

4 | Intégrer le relevé d'identité bancaire



Comment réaliser sa demande ?

4|Intégration du relevé d'identité bancaire

Relevé d'identité bancaire
Bescheinigung einer Bankverbindung
Certificate of banking data

Exemple de RIB :

IBAN	LUXX XXXX XXXX XXXX XXXX	Type Art Type	Compte courant Girokonto Sight Account	Devise Währung Currency	EUR
BIC	XXXXXX				
Titulaire Kontoinhaber Account holder	MUSTERMANN MAX				
Adresse Anschrift Address	10, rue de l'Eglise L-1234 Luxembourg				



Comment réaliser sa demande ?

5 | Intégrer les fiches techniques



Comment réaliser sa demande ?

5|Intégration des fiches techniques

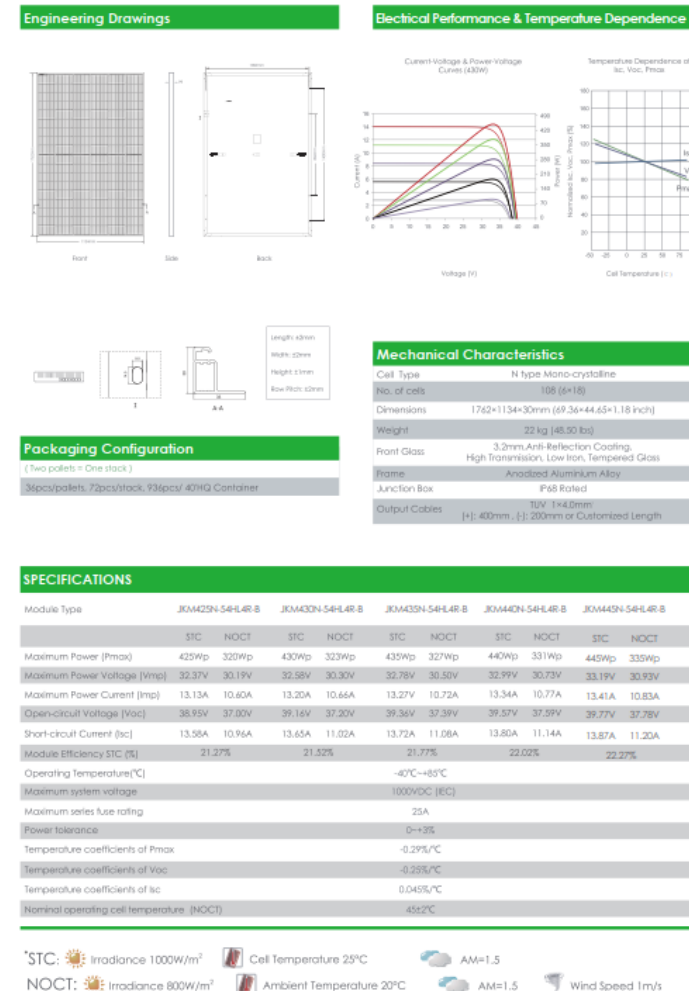
Exemple de fiche technique :



Comment réaliser sa demande ?

5|Intégration des fiches techniques

Exemple de fiche technique :



LE DOSSIER DE DEMANDE EST PRÊT !

Il contient...

1

Fiche DEPA

2

Fiche PHOT

3

Les factures

4

Le relevé d'identité bancaire

5

Les fiches techniques

6

Les preuves de paiement

ENSUITE...



LE DÉPÔT DE LA DEMANDE



Par voie postale ou dépôt physique :

Il est également possible de déposer le dossier complet :

- Par courrier postal, ou
- Directement au Guichet unique des aides au logement :

Guichet unique des aides au logement

11, rue de Hollerich

L-1741 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg



En ligne via MyGuichet.lu

La voie électronique est recommandée pour un traitement plus rapide et un meilleur suivi du dossier. (www.myguichet.lu)



Administration de l'environnement

Unité aides financières

1, avenue du Rock'n'Roll . L-4361 Esch-sur-Alzette

energie@aev.etat.lu

www.emwelt.lu

